

COMMENT MIEUX ADAPTER LA FORMATION AUX BESOINS DU TERRAIN

LE DOSSIER DES RÉSEAUX

AGORA

PLIE, mode d'emploi.....	52
La prévention spécialisée menacée d'asphyxie en Seine-Maritime.....	53
Personnes cérébrolésées : une solution de logement à taille humaine.....	54
Des pistes pour améliorer la protection de l'enfance.....	55



L'ASSOCIATION DU SERVICE À DOMICILE

L'ADMR est le premier réseau français de service à la personne avec 3 350 associations locales présentes sur l'ensemble du territoire national. Elle compte 110 000 bénévoles et emploie 100 000 salariés. Depuis sa création en 1945, l'ADMR apporte au quotidien des services à domicile sur mesure à plus de 650 000 clients (familles, personnes âgées, personnes handicapées ou malades) et réalise 100 millions d'heures d'intervention par an.



ALLIANCE VILLES EMPLOI

Association de collectivités territoriales, communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) impliqués dans les politiques de la formation, de l'insertion et de l'emploi, Alliance Villes Emploi est le réseau national des 203 Maisons de l'emploi (MDE) et des 190 Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (Plie).



COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ASSOCIATIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Le CNLAPS a pour but la promotion du secteur. Représentant 160 associations, il est un interlocuteur qualifié des pouvoirs publics au niveau de l'État et des collectivités territoriales et contribue notamment aux travaux du Conseil technique de la prévention spécialisée. Il capitalise et fait connaître les savoir-faire des éducateurs de rue en matière d'éducation des jeunes, organise des formations et favorise les échanges à l'échelle européenne.



LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Fondée en 1864, la Croix-Rouge française est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1945. S'appuyant sur 51 000 bénévoles et 17 000 salariés, elle intervient dans cinq domaines : urgence-secourisme, santé-autonomie, action internationale, formation et action sociale. Grâce à ses 900 délégations locales, 100 délégations départementales, 22 régions, et 630 établissements, la Croix-Rouge est présente sur l'ensemble du territoire français.



FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE

La FCSF est née en 1922. Elle rassemble aujourd'hui 40 fédérations départementales ou régionales, représentant plus de 1 000 centres sociaux. La FCSF remplit plusieurs fonctions, dont principalement l'assistance au réseau national et la défense du projet "centre social" auprès des différents partenaires institutionnels.



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET D'AIDE À LA PERSONNE PRIVÉS NON LUCRATIFS

La Fehap, qui existe depuis 1936, occupe une place incontournable dans le champ de la protection sociale. Elle fédère plus de 1 600 organismes gestionnaires, 3 600 établissements et services de santé, d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge (établissements hospitaliers, pour personnes âgées, handicapées ou en difficulté sociale, structures pour enfants).



FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

La Fnadepape, créée en 1958, regroupe aujourd'hui 76 associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (anciennes associations d'entraide des pupilles de l'État) dont la vocation est de participer à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises dans les services d'aide sociale à l'enfance. La fédération relaie au niveau national les préoccupations de ces associations et représente leurs intérêts dans les instances représentatives nationales. Elle interpelle les pouvoirs publics pour contribuer à l'évolution des pratiques en matière de protection de l'enfance.



ORGANISATION NATIONALE DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

L'Ones est une association qui a pour objet d'encourager la reconnaissance de ce métier. Elle cherche à développer des espaces de partage et de réflexion autour de thématiques du secteur, a une fonction de vigilance et d'alerte sur l'évolution de la profession, de ses conditions d'exercice, de son environnement. L'Ones garantit la liberté syndicale et politique à chacun de ses membres.



UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN INTERVENTION SOCIALE

Association créée en décembre 2008, l'Unaforis réunit au 1^{er} janvier 2012 l'ensemble des établissements de formation en travail social. Son projet est de : promouvoir et soutenir la mise en place d'un nouvel appareil de formation, via les plateformes régionales des formations et les Hautes écoles professionnelles en action sociale et de santé (Hepass) ; contribuer activement à une nouvelle architecture des formations et au développement d'une offre de services de qualité ainsi qu'au développement de la recherche pour le travail social ; animer le réseau et apporter un appui aux adhérents.

COMMENT MIEUX ADAPTER LA FORMATION AUX BESOINS DU TERRAIN

Dossier réalisé avec l'ADMR, le CNLAPS, la Croix-Rouge française, la Fehap, la Fnadepape et l'Ones.

Dans le travail social, mais aussi dans l'animation, la formation initiale est régulièrement critiquée par les employeurs. Quoique généralement basée sur le principe de l'alternance, elle resterait trop théorique, déconnectée du fonctionnement des services. Cette relative inadéquation tient notamment à la difficulté d'adapter les référentiels à un contexte mouvant et de recruter les candidats suffisamment capables de travailler, plus tard, au contact de personnes souvent en proie à une grande précarité. D'aucuns considèrent aussi qu'elle reflète une certaine rigidité idéologique qui empêche les professionnels de faire suffisamment évoluer leurs pratiques, dans le sens de l'ouverture sur le développement local.



© DR

Pour la Croix-Rouge, la formation des travailleurs sociaux devrait porter davantage sur le rôle de la personne bénéficiaire, qu'on doit accompagner sur le chemin de l'autonomie.

C'est là que, pour partie, se joue l'avenir du secteur : les centres de formation contribuent à façonner des générations entières de futurs travailleurs sociaux. Avec un succès inégal. "Les programmes accusent bien souvent un retard conséquent par rapport à la réalité vécue sur le terrain", estime Didier Piard, le directeur de l'action sociale à la Croix-rouge française. "Il faut de longues concertations pour arrêter le cadre des diplômes et les référentiels, qui ensuite restent en vigueur pendant de longues années. Et bien évidemment, pendant tout ce temps, le monde continue d'évoluer..."

Un exemple : "trop scolaires, trop académiques", les formations, estime Didier Piard, ne mettent pas suffisamment l'accent sur l'accompagnement budgétaire des populations fragiles et sur la notion de reste pour vivre. "Au mieux leur consacrent-elles une dizaine d'heures", déplore-t-il. Plus généralement, poursuit ce responsable de la Croix-Rouge française, les écoles devraient s'employer à véhiculer une autre posture du travailleur social. "Celui-ci est trop souvent présenté comme quelqu'un qui attend passivement dans un bureau que le public vienne à sa rencontre. Alors que l'inverse est très souvent nécessaire."

Pour faire évoluer la formation dans le bon sens, plaide Didier Piard, il faudrait accorder davantage d'attention à la figure de la personne aidée, au rôle qu'elle peut et doit jouer dans sa remise à flots. "Formateurs comme professionnels présents sur le terrain ont bien souvent du mal à considérer le bénéficiaire de l'aide comme



Dans les centres sociaux, les activités ne sont qu'un moyen pour faire émerger des projets collectifs. Et la formation des animateurs doit en tenir compte.

quelqu'un qui a quelque chose à dire sur sa propre condition et sur les moyens à mobiliser pour surmonter ses difficultés." Peut-être, avance Didier Piard, les intéressés ont-ils "l'impression qu'en laissant l'usager participer davantage à sa prise en charge, ils risquent de perdre un peu des prérogatives et du pouvoir qui sont les leurs". Un réflexe d'autant plus fréquent qu'au quotidien, dans bien des cas, les travailleurs sociaux voient leur marge de manœuvre réduite".

Apprendre à conduire les bénéficiaires vers l'autonomie

"On parle beaucoup d'accompagnement. Mais dans les faits, il s'agit trop souvent de faire à la place des gens. Trop souvent, le travail social revient à infantiliser, à surprotéger les personnes vulnérables, à les empêcher de prendre leur élan. Lorsqu'il s'agit de quitter un centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour une solution de logement requérant davantage d'autonomie, on a tendance à se dire que le bénéficiaire n'est pas

encore prêt. Lorsque, dans un atelier d'alphabétisation, on propose d'introduire l'usage d'ordinateurs, on considère d'emblée que ces outils ne sont pas adaptés aux compétences des participants. Lorsqu'une personne embauchée sur un chantier d'insertion a une opportunité de partir travailler en milieu ordinaire, le premier réflexe du travailleur social sera souvent de l'en dissuader, au motif qu'un CDD de trois mois n'aurait guère de sens et que le monde de l'emploi serait forcément sans pitié", regrette Didier Piard. Selon le directeur de l'action sociale de la Croix-rouge, la formation doit se méfier de ce biais idéologique qui a de profondes racines. Elle devrait chercher à le déjouer. "Cela passe notamment par une dédramatisation de l'entreprise. Idéalement, les étudiants qui ultérieurement seront amenés à accompagner des personnes dans leur insertion professionnelle devraient pouvoir bénéficier, durant leur formation, d'une immersion dans le secteur marchand, pour bien en comprendre les règles et le fonctionnement."

Pas de suivi de la réforme du diplôme d'éducateur spécialisé

Dans plusieurs domaines de l'action sociale, les diplômes ont fait l'objet, récemment, d'une refonte. C'est le cas, par exemple, du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), qui avait été créé en 1967. Sa dernière réforme est intervenue l'année de ses 40 ans, en 2007, et la première génération d'étudiants "nouvelle formule" a fini son cursus en 2010. Une mise en place qui avait suscité d'assez fortes réticences mais aussi des inquiétudes quant à la préparation aux examens, certaines écoles ayant tardé à modifier le contenu de leur formation. À juste titre : si, en moyenne nationale, le taux de réussite était compris entre 75 et 80 %, on a relevé des écarts très élevés entre établissements. Certains ont vu la quasi-totalité de leur candidat passer les examens avec succès, tandis que d'autres, à La Réunion, par exemple, ont connu une véritable hécatombe.

Avec le recul, et sans doute un peu parce que les mises en garde réitérées par l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones) ont incité les différents acteurs à la prudence, évitant ainsi à nombre d'étudiants d'essuyer les plâtres de la réforme, les craintes sont, pour l'essentiel, tombées. "Mais il reste difficile de dresser un bilan précis", considère Jean-Marie Vauchez, le président de l'Ones. "Car contrairement à ce qui s'est passé en 2004 lors de la réforme du diplôme d'État d'assistant de service social, il n'a pas été mis en place de comité de suivi. Il n'y a pas eu, par exemple, d'évaluation des conséquences de la refonte du diplôme sur les pratiques, et notamment sur la nouvelle articulation avec les autres métiers", déplore-t-il. Au moment de la refonte, beaucoup s'interro-

LA QUESTION DU MOIS

Les candidats aux études en travail social présentent-ils le "bon" profil ?



© DR

Pour Laurence Jacquon, directrice adjointe de l'Union nationale ADMR, les candidats aux formations ouvrant sur le secteur des services à la personne n'ont pas toujours conscience des conditions d'exercice qui les attendent ni de la dimension psychologique attachée à ces métiers. D'où la nécessité d'élargir le vivier des étudiants.

"Globalement, la formation au diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) – qui, en 2002, a remplacé le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile – correspond à nos besoins : le contenu est désormais plus adapté à nos métiers et il s'agit d'un vrai diplôme de niveau 5.

Comme le secteur des services à la personne offre d'importants débouchés professionnels, cette formation, de même que le diplôme d'État de technicien d'intervention sociale et familiale, de niveau 4, attire beaucoup de candidats. Mais tous n'ont pas forcément en tête les conditions dans lesquelles ils sont susceptibles d'être employés. Ils ne savent pas forcément qu'ils pourront être amenés à travailler avec des horaires atypiques et étendus – certains de nos usagers ont besoin d'une aide permanente, ce qui conduit nos salariés à se relayer 24 heures sur 24 – et à effectuer de nombreux déplacements, notamment s'ils interviennent dans des zones rurales. Ils n'ont pas forcément conscience non plus de la dimension psychologique, essentielle, attachée à nos métiers. Il s'agit souvent de déployer notre savoir-faire et d'apporter un soutien à des personnes très âgées ou handicapées. Et il faut donc posséder de grandes qualités humaines.

Dans le centre de formation initiale Adyfor ADMR, situé à Saint-Jean-Bonnefonds, près de Saint-Etienne, nous préférons accueillir des promotions un peu moins importantes que par le passé afin d'accompagner l'ensemble des stagiaires vers la réussite professionnelle. Nous recevons en entretien les candidates, leur présentons ce qu'est vraiment le métier auquel elles se destinent et essayons d'évaluer si elles seront vraiment à même de l'exercer.

Ce qui n'empêche pas l'accompagnement individualisé tout au long de la formation afin de sécuriser le parcours de formation.

Savoir faire et savoir être

La présélection puis la formation doivent permettre aux femmes (candidates à plus de 98 %) de prendre conscience des qualités et savoir être nécessaires et indispensables pour exercer ce métier : maturité, stabilité émotionnelle...

Pour diversifier le vivier d'étudiants, nous collaborons beaucoup avec Pôle emploi et les missions locales, qui connaissent bien les conditions de travail dans nos métiers et qui sont susceptibles de jouer un rôle de prescripteur.

L'ADMR propose aussi de réformer plusieurs formations de niveau 5, celles d'auxiliaire de vie sociale, d'aide médico-psychologique et d'aide soignante. L'objectif serait de prévoir un tronc commun, puis une spécialisation en cours de cursus.

D'ores et déjà, la validation des acquis de l'expérience (VAE) apporte un vrai plus : des salariées entrées dans nos métiers sans diplôme ni qualification pour intervenir auprès de personnes non dépendantes peuvent ainsi préparer et obtenir le DEAVS et bénéficier d'une réelle évolution.

Par ailleurs, l'ADMR a beaucoup développé, dans toute la France, la formation continue pour adapter les qualifications de ses salariées à ses besoins et leur transmettre ses valeurs (NDLR : lire Le Journal des Réseaux du mois de janvier). Certaines sessions sont très pointues et peuvent être par exemple consacrées au travail auprès d'usagers atteints de la maladie d'Alzheimer."

geaient sur la façon de transposer les "domaines de compétences", autour desquels s'organise le nouveau référentiel, vers la pratique.

Une façon différente d'entrer dans le métier, façon dont l'Ones doutait alors qu'"elle corresponde à ce qui est véritablement attendu des usa-

LE DOSSIER DES RÉSEAUX

gers, des établissements et des éducateurs spécialisés eux-mêmes”. À l’arrivée, Jean-Marie Vauchez porte une appréciation “mesurée” sur la réforme, “qui apporte certaines ouvertures sur le plan des déroulements de carrière mais qui est souvent en déphasage avec le sens même des missions des éducateurs spécialisés”.

Pour une reconnaissance au grade licence

Son principal défaut est sans doute de n’avoir pas su régler le problème de reconnaissance de niveau. Dans la nouvelle version du DEES, les élèves continuent d’étudier pendant trois ans mais se voient délivrer un diplôme de bac + 2, avec les implications que cela suppose en termes notamment de carrière, de rémunération, d’attractivité de la filière et d’intégration au système européen licence-master-doctorat (LMD). Une “injustice” contre laquelle l’Ones se mobilise depuis sa création. En juin dernier, aux côtés de l’Association nationale des assistants de service social (Anas), de France ESF (Economie sociale et familiale) et de la Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants, elle a interpellé le président de la République, François Hollande, sur la nécessité de reconnaître au grade licence toute une série de diplômes obtenus en trois ans. Un an avant, alors qu’il n’était encore que député, le futur chef de l’État avait lui-même posé une question écrite au gouvernement pour lui demander de mettre fin à cette situation inique... Actuellement, une certaine unanimité semble se dessiner en faveur d’une légitimation des diplômes. Ainsi, le rapport rendu par Marcel Jaeger pour la DGCS sur la mise en œuvre des “Orientations pour les formations sociales 2011-2013” s’est positionné clairement pour



un “achèvement du processus d’intégration des formations sociales dans le cadre du LMD”. Les assises du travail social annoncées par le président de la République pourraient être, espère Jean-Marie Vauchez, “une occasion de mettre enfin en œuvre cette reconnaissance”.

Identifier, formaliser, transmettre les savoirs professionnels

L’équation est différente pour la FCSE. Elle reflète, dans une large mesure, le caractère singulier de ce réseau. “Historiquement, en effet, les centres sociaux ont développé des stratégies empruntant à la fois au travail social et à l’animation”, explique Jean-Marie Laurent, le délégué général adjoint chargé des questions de qualification. “Et si cette dernière a, depuis les années 70, gagné en importance, les activités proposées ne sont qu’un support qui doit permettre au public d’élaborer des actions collectives. Ce mode d’intervention nécessite des savoirs adéquats, que la formation initiale n’apporte pas toujours”, poursuit-il.

Pour exercer une fonction d’animation, il n’est pas nécessaire de détenir un diplôme professionnel. Il existe seulement une obligation de qualification, qui découle notamment de l’agrément de la Caisse d’allocations familiales, que l’on peut prouver par l’expérience acquise. Dans les faits, 37 % des animateurs des centres sociaux sont titulaires d’un diplôme de niveau 1 à 3, tandis que 63 % n’ont pas de certification ou possèdent un diplôme de niveau 4 ou 5. Le gros des effectifs se situe au milieu de l’échelle : un quart a une certification de niveau 4, un autre quart une certification de niveau 3. La moitié des diplômés embauchés par les centres sociaux est issue de la filière jeunesse, éducation populaire et sport (qui délivre notamment un brevet professionnel), un quart vient de la filière diplômante professionnelle universitaire, qui monte en puissance (licences pro, masters pro), tandis qu’un autre quart a suivi un cursus dans les centres de formation en travail social. “Aujourd’hui, la formation reçue par ces diplômés, en particulier dans la filière jeunesse, éducation

populaire et sport, et dans une moindre mesure dans celle du travail social, n'est pas assez adaptée aux fondamentaux de notre réseau: prise en compte de la personne comme ressource (ce qui implique de savoir détecter son potentiel), agir collectif comme source de redynamisation et de socialisation et nécessité d'agir dans un environnement donné, avec d'autres acteurs, d'autres partenaires", déplore Jean-Marie Laurent. "Derrière notre démarche, il y a des savoirs professionnels spécifiques qui ne sont pas suffisamment identifiés, formalisés, transmis", estime-t-il. Pour changer la donne, la FCSF essaie de peser à trois niveaux: sur les référentiels de formation, qui sont soumis à des commissions d'agrément au sein desquelles le réseau est parfois représenté; sur les contenus pédagogiques proposés par les établissements, certaines filières diplômantes permettant une relative souplesse; et sur la formation elle-même, puisque certains professionnels des centres sociaux interviennent dans les cursus, au contact des étudiants. Mais comme le reconnaît Jean-Marie Laurent, leur intervention reste "trop ponctuelle". À ses yeux, l'un des moyens de favoriser la transmission des savoirs professionnels, dont beaucoup sont issus de l'expérience bien plus que de la théorie, est de renforcer l'efficacité des stages en mettant l'accent sur le tutorat. "L'une des pistes consiste à faire former nos tuteurs, qu'ils soient salariés ou bénévoles, dans les centres de formation", avance le délégué général adjoint de la FCSF.

Les écoles, de leur côté, font des efforts pour mieux prendre en compte les besoins des employeurs (lire, ci-après, l'article sur l'expérience menée par l'IRTS de Poitiers et les Conseils généraux du Poitou-

L'IRTS de Poitiers renforce son partenariat avec les départements

À Poitiers, formateurs de l'IRTS et professionnels en exercice conçoivent ensemble une partie des contenus consacrés à la protection de l'enfance.

De longue date, l'IRTS de Poitiers coopère avec les conseils généraux de la région (Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Maritime) à la faveur notamment d'une journée annuelle d'échanges autour de la question des stages. Il y a peu, ces partenaires ont décidé de renforcer leurs liens pour améliorer la formation des étudiants dans le domaine de la protection de l'enfance. "Lorsque les jeunes étaient accueillis sur nos sites qualifiants, nous constatons un décalage entre leurs savoirs et les besoins de nos services. L'appropriation des connaissances n'était pas assez fine", raconte Hélène Dautrepe, référente technique au sein du Pôle des solidarités du Conseil général des Deux-Sèvres. "Bien évidemment, la formation d'assistant de service social se doit d'être généraliste. Elle ne saurait être exclusivement centrée sur la seule problématique de la protection de l'enfance. Mais l'apport des sites qualifiants et des référents qui accompagnent les jeunes durant les périodes de stages peut s'avérer un vrai plus", estime Hélène Dautrepe.

Un groupe de travail réunissant formateurs et professionnels a donc vu le jour et a permis de construire des contenus de formation, avec des pédagogies différentes pour les trois années. "On est passé d'une logique de juxtaposition à celle d'une co-construction des parcours, en amont", se félicite Virginie Gresser, la directrice générale adjointe de l'IRTS. "Pour caricaturer, jusqu'ici, des stages pratiques venaient compléter une formation théorique. Désormais, tous les acteurs ont dépassé ce clivage pour bâtir ensemble une formation plus adaptée aux besoins du terrain", poursuit-elle.

À partir de cas très concrets

En première année, des professionnels présentent à la promotion les logiques de protection de l'enfance mises en œuvre dans leurs départements respectifs. En seconde, ils organisent des jeux de rôle autour de situations concrètes, qui donnent lieu ensuite à un débat avec les étudiants. En troisième, leur intervention se concentre sur les écrits professionnels, ainsi que la notion d'information préoccupante, mise en place par la loi de 2007. "Pendant une demi-journée, divisés en différents groupes encadrés par des professionnels venus des conseils généraux, nous avons évoqué des cas concrets, donné des éléments d'évaluation", raconte l'étudiante Sophie Brouard. "Ce qui nous a amenés à nous pencher sur toute une série de points pratiques. Comment entre-t-on en contact avec une famille en vue d'une évaluation? Quelles questions poser? Doit-on faire porter notre intérêt exclusivement sur la situation de l'enfant? Doit-on aussi s'intéresser au couple?", poursuit-elle.

Lancé cette année, ce programme fera l'objet d'un bilan à l'automne prochain. Il apparaît d'ores et déjà comme une bonne manière d'actualiser les formations des travailleurs sociaux, dans un dialogue soutenu entre professionnels en exercice et centres de formation.

Charentes). Mais l'un des principaux défauts du système, observe Jean-Marie Vauchez, le président de l'Ones, reste les insuffisances de la formation continue. "Quand on demande un congé individuel de formation, le délai d'attente s'élève souvent à sept ou huit ans.

Cela n'a pas de sens. Entre-temps, la situation professionnelle et personnelle du candidat a tellement évolué. Un éducateur moniteur qui souhaite devenir éducateur spécialisé préférera tenter la voie de la validation des acquis de l'expérience." ■

Plie, mode d'emploi

Avec un taux de sortie positive de 42 %, les Plie constituent des outils incontournables au service des chômeurs éloignés du marché de l'emploi. Ils jouent un rôle essentiel d'animation des territoires.

Juin 1990, le premier Plie voyait le jour. Huit ans plus tard, à la faveur d'une loi relative à la lutte contre les exclusions, l'État français reconnaissait officiellement l'apport de ces "outils de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail". Depuis, le dispositif n'a cessé de prendre de l'ampleur. Ainsi, aujourd'hui, on dénombre 178 Plie, couvrant plus de 5 000 communes, soit 18 millions d'habitants potentiellement concernés.

Ces structures poursuivent en réalité plusieurs objectifs, au premier rang desquels l'animation du territoire. Les Plie coordonnent, au sein d'une plateforme territoriale, les politiques publiques d'insertion et d'emploi à destination des personnes le plus en difficulté. Pour ce faire, ils s'appuient sur une vraie logique partenariale. "Rares sont les structures comme les Plie, qui permettent une concertation, une co-construction associant tous les acteurs du développement économique et du champ social, tels que l'État, les collectivités, les chambres consulaires, Pôle emploi, les entreprises locales..." vante Myriam Lahrou, directrice du Plie Nord-Ouest, dans l'Essonne. Autre principe conducteur qui contribue fortement au succès des Plie, un accompagnement très renforcé, sur mesure. Le participant (demandeur d'emploi de longue durée, senior, travailleur handicapé ou encore allocataire des minima sociaux) élabore son parcours avec un référent unique, qui en est le garant et qui reste à ses côtés jusqu'à six mois dans l'emploi. Pour parfaire cet accompagnement et, de manière générale, leur fonctionnement, les Plie n'hésitent pas à innover. "Nombre



Le Plie Nord-Ouest, dans l'Essonne, a créé un club de demandeurs d'emploi, qui apportent leur contribution et font état de leur ressenti, de leurs besoins, au sein des instances techniques.

d'entre eux, comme le mien, ont intégré un club de demandeurs d'emploi, qui apportent leur contribution et font état de leur ressenti, de leurs besoins, au sein des instances techniques."

Une grande réactivité

Les Plie s'investissent également dans l'ingénierie d'actions et le développement local. La capacité à jouer "collectif" permet aux Plie de "faire preuve d'une grande réactivité, dès lors que de nouveaux besoins sont identifiés sur un territoire", explique Myriam Lahrou, exemple à la clé. Sur son territoire, la construction d'un nouveau centre aquatique à Palaiseau a donné lieu, l'an dernier, à la signature d'une clause sociale, ainsi qu'à la mise en place, avec ses partenaires, d'une formation aux métiers d'agent d'accueil et d'agent polyvalent, avec, à la clé, l'embauche de seize personnes à la fin de l'année. Les Plie jouent enfin le rôle de plate-

forme financière. Ainsi, ils mutualisent et gèrent des financements, notamment ceux issus du Fonds social européen, pour lequel ils agissent en tant qu'organisme intermédiaire.

Les résultats sont au rendez-vous : malgré une détérioration de la conjoncture économique et une baisse des crédits, le taux de sorties positives (CDI, CDD de plus de six mois ou formation qualifiante) a atteint les 42 % sur la période 2007-2011. Depuis 2000, les Plie ont accompagné 483 000 personnes et conduit vers un emploi durable 177 000 personnes très éloignées du marché du travail.

Un argument de plus pour justifier un maintien à son niveau actuel du Fonds social européen, à un moment où les 27 discutent âprement du futur budget de l'Union pour la période 2014-2020.

**CONTACT - www.ville-emploi.asso.fr
Alliance Villes Emploi : 01 43 12 30 40**

La prévention spécialisée menacée d'asphyxie en Seine-Maritime

Le Conseil général de Seine-Maritime a réduit de moitié l'enveloppe destinée à la prévention spécialisée pour l'année 2013. Une mesure qui risque de se traduire par de nombreux licenciements.

L'an dernier, les acteurs de la Prévention spécialisée de ce département avaient déjà dû se serrer la ceinture. Mais cette fois, c'est l'ensemble du secteur – neuf associations et deux CCAS, 150 salariés – qui se trouve en danger. Le montant des subventions qui lui sont accordées est ainsi passé de 7,2 millions d'euros en 2010 à 6,8 millions en 2012, avant de chuter cette année à 3,5 millions. Selon les syndicats, cette baisse de moitié des dotations entraînera inévitablement une diminution des effectifs, à hauteur de 50 %.

“Comment une association qui intervient sur quatre territoires avec actuellement dix éducateurs va-t-elle pouvoir continuer à faire ce travail avec cinq ? Comment peut-on continuer à travailler sur une commune quand l'équipe se compose d'une seule personne ?” interroge la CGT-Action sociale.

De son côté, le conseil général, principal financeur du secteur, considère que l'enveloppe accordée à la prévention spécialisée “répond aux objectifs de priorisation des compétences et de rationalisation des dépenses”. “Les services de prévention spécialisée vont recentrer leur intervention sur leurs publics et missions prioritaires dans le respect des objectifs des orientations départementales”, indique-t-il, dans un document rédigé à l'occasion du vote du budget, intervenu à la mi-décembre.

Mais comme le fait valoir l'universitaire Elise Lemerrier, maître de conférences en sociologie à l'Université de Rouen, l'objectif du conseil général consistant

à ne faire intervenir les éducateurs qu'après des 12-18 ans manque cruellement de pertinence. “Une telle construction d'âge renvoie moins à l'expérience des jeunes qu'à une logique institutionnelle : entrée au collège, fin de l'obligation de l'aide sociale à l'enfance. Les sociologues ont pourtant l'habitude d'expliquer que la jeunesse s'est allongée et que la majorité ne marque plus le passage à la vie adulte. Ce qui n'était autrefois qu'une étape, une transition entre l'enfance et la vie d'adulte, est devenu un risque de marginalisation”, note-t-elle dans une tribune mise en ligne par la publication du CNLAPS, Choses lues plus.

Réagir à l'asphyxie

Le CNLAPS s'élève fortement contre cette décision du Conseil général de Seine-Maritime, à la fois sur la forme et le fond, précise son directeur Bernard Heckel. “Alors que toutes les associations et tous les services de ce département sont dûment ‘autorisés’ dans les termes de la loi du 2 janvier 2002 par le président du conseil général, qu'une convention exemplaire engage les deux parties, que des processus d'évaluation des actions mises en œuvre avec les services de contrôle ont fait ressortir régulièrement des bilans positifs, aucune concertation n'a précédé cette décision votée, sans information préalable, par l'assemblée départementale le 18 décembre. C'est une rupture unilatérale des engagements pris. Le CNLAPS soutient les procédures de recours engagées par les associations.



© Phovoir

Il estime qu'il est fondamental pour la mission de prévention spécialisée dans l'ensemble du pays de mettre en cause l'objectif de recentrage de l'action sur une dimension d'intervention essentiellement individuelle auprès “des jeunes en voie de marginalisation, voire en rupture”, âgés de 12 à 18 ans. L'action éducative d'un éducateur de prévention spécialisée n'a de sens qu'immergée dans un tissu social donné, dans et avec le milieu de vie des jeunes”.

Plusieurs initiatives vont être prises au plan local et national, en appui à des actions déjà engagées par les associations et les salariés du 76.

**CONTACT - CNLAPS : 01 42 29 79 81
www.cnlaps.fr**

Personnes cérébrolésées Une solution de logement à taille humaine

L'Association des familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés (AFTC) d'Alsace propose depuis 2011 des formules de colocation et d'appartements individuels avec espaces de vie partagés.

Les personnes victimes d'un AVC, d'un traumatisme crânien ou d'une tumeur du cerveau présentent souvent des troubles physiques et/ou cognitifs (problèmes de mémoire, peine à s'orienter dans le temps et l'espace, difficulté à exécuter un enchaînement d'actions complexes, etc.) qui, à des degrés divers, compliquent leur quotidien. Pour éviter que ces handicaps ne conduisent à une désocialisation, l'Association des familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés (AFTC) d'Alsace a trouvé "une solution à taille humaine", inspirée d'une expérience née à Bordeaux au début des années 2000. Depuis 2011, à Illkirch (Bas-Rhin), elle propose à ces personnes de vivre ensemble, suivant différentes formules.

Cinq d'entre elles partagent ainsi en colocation une maison individuelle. Cinq autres sont logées individuellement au rez-de-chaussée d'un même immeuble, dans des appartements de type F2, avec des espaces de vie commune où elles



© DR

prennent généralement ensemble leurs repas. "Parce que certaines personnes regagnent en autonomie, parce que leurs besoins évoluent, nous disposons aussi de trois appartements de type F3, placés au cœur de la ville, pour éviter qu'ils ne se transforment en ghetto, et où les locataires peuvent notamment accueillir leurs enfants", indique Jean Ruch, le président de l'association, qui envisage désormais cinq autres projets similaires, à Strasbourg.

Des ressources mutualisées

"Les cérébrolésés se trouvent souvent incompris car leur handicap n'est généralement pas visible. Entre pairs, leur vie est grandement facilitée", assure Jean Ruch. "Autre avantage: ils mutualisent leurs ressources. Du coup, ils peuvent par exemple bénéficier d'une auxiliaire de vie 24 heures sur 24 plutôt que quelques heures par jour, s'ils habitaient seuls",

souligne-t-il. L'objectif de l'AFTC était de rendre ces logements accessibles et compris aux personnes bénéficiaires des minima sociaux handicap. "L'aide humaine est prise en charge par le Conseil général au titre de la prestation de compensation du handicap. Le loyer, lui, est compris entre 230 € et 450 €. Chaque locataire dispose d'un bail, qui lui permet, en fonction de ses revenus, de bénéficier de l'allocation personnalisée au logement.

Cette initiative, nommée l'an dernier lors des Trophées de l'innovation de la Fehap, est pensée aussi pour rassurer les proches qui accompagnent les personnes cérébrolésées, souvent des parents qui se demandent ce qu'il adviendra d'elles lorsqu'eux-mêmes ne seront plus là pour les aider.

Un dispositif global

L'offre d'appartements accompagnés et de maisons familiales s'inclut dans un dispositif global, mis en place par l'AFTC d'Alsace. Il comprend un accueil de jour, un service d'accompagnement médico-social pour personnes handicapées, un groupe d'entraide mutuelle et une solution d'auto-partage, avec un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite.

CONTACT - Fehap : 01 53 98 95 00
www.fehap.fr

Des pistes pour améliorer la protection de l'enfance

Alors que viennent de se tenir, au Mans, les Assises nationales de la protection de l'enfance, la Fnadepape émet des propositions pour une meilleure prise en charge des mineurs en danger.

Une affaire restée dans toutes les têtes. Une de plus. Celle de la petite Marina, décédée en 2009, à l'âge de huit ans, après des années de maltraitance et de privation qui lui étaient infligées par sa propre mère et son beau-père, en dépit de signaux qui auraient dû alerter les professionnels. Survenu dans la Sarthe, le département où viennent de se tenir les Assises nationales de la protection de l'enfance, ce drame, qui a valu aux parents de la fillette une condamnation à trente ans de prison, ne laisse pas d'interroger et appelle "une mobilisation de tous les acteurs", exhorte Roland Willocq, le vice-président de la Fnadepape.

"Les travailleurs sociaux sont là pour protéger les enfants. Mais en réalité, ils sont constamment contraints d'effectuer le grand écart entre la protection des enfants et l'aide à la parentalité. Or, ce qu'on observe souvent, c'est que par moments, la famille semble faire des efforts, avant de sombrer de nouveau dans le délaissement ou la maltraitance. Parfois aussi, les travailleurs sociaux subissent ses pressions et hésitent à prendre les décisions adéquates", estime Roland Willocq. "Il est vrai aussi que ces derniers n'ont pas toujours à leur disposition de grille d'évaluation claire, avec des critères normés et précis, qui les aideraient à décider", reconnaît-il. Pour la Fnadepape, la solution la plus satisfaisante consisterait à "tracer une ligne de démarcation entre l'aide à la parentalité, champ d'intervention des PMI ou encore des techniciennes d'intervention sociale et familiale, et le placement".



© Photoir

Pour la Fnadepape, il serait bon de dissocier clairement l'aide à la parentalité et le placement des enfants en danger

Une acception large de la protection l'enfance

Cela implique, poursuit Roland Willocq, de clarifier les objectifs de l'aide sociale à l'enfance. "L'enfant doit être au centre des préoccupations de tous les acteurs de l'Ase, du responsable départemental jusqu'à la TISF qui vient donner de temps en temps un coup de main à la mère pour le repassage. Le lien familial ne doit pas être confondu avec le lien au sein de la seule famille biologique. Le droit du sang n'a de sens que s'il est porteur de bienveillance", plaide-t-il. De même, selon lui, la protection de l'enfance doit être conçue dans une acception large.

"Elle ne se résume par à l'Ase, à la PMI, à la PJJ mais doit inclure, entre autres, les médecins et les enseignants", insiste-t-il.

Il s'avère nécessaire de se saisir de façon plus systématique des possibilités offertes par le partage de l'"information préoccupante", rendu possible par la loi de 2007. "Trop de professionnels refusent de se servir de cet outil, en invoquant certains articles du code pénal, pourtant modifiés."

Dans le cas de la petite Marina, le grand-père et la tante avaient, certes, alerté le 119. Mais leurs interlocuteurs n'avaient pas cru ce qu'elles racontaient. "Ils avaient l'impression que c'était trop gros pour être vrai. Ou bien ne voulaient pas entendre. Comme si l'histoire ne nous avait pas montré jusqu'où l'homme est capable de pousser la barbarie", réagit Roland Willocq. "Cela prouve, si besoin était, que l'on doit impérativement vérifier tout ce qu'on nous rapporte, quelle que soit l'énormité des faits évoqués", dit-il. Le bon fonctionnement de l'Ase dépend aussi en partie, rappelle Roland Willocq, de la bonne santé des Adepape. Si les départements les reconnaissent pleinement, notamment en leur apportant un soutien financier suffisant, elles parviennent à faire entendre la voix des mineurs protégés ou de ceux qui auraient besoin de l'être, et prolongent l'action des pouvoirs publics en venant en aide aux jeunes majeurs.

**CONTACT - Fnadepape : 03 83 29 91 81
www.fnadepape.org**